



# Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

## Rémunération des élus pour l'année 2024, formations et registre des déclarations des dons et autres avantages pour l'année 2023

### Maire

- Rémunération annuelle : 12 161,70 \$
- Allocations des dépenses : 4 865,71\$

### Élus

- Rémunération annuelle : 5 622,00 \$
- Allocation de dépenses : 2 250,00 \$

### Formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Tous les élus municipaux ont suivi cette formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Cette formation était offerte soit en virtuel ou en salle, durant la période entre les mois de janvier et avril 2022.

### Registre des déclarations des dons et autres avantages

Lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le greffier-trésorier dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité et tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et qui excède la valeur de 200\$ fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (voir art. 6, al. 1, par. 4<sup>e</sup> Loi sur l'éthique).

#### **Document(s) :**

Aucune déclaration n'a été faite pour l'année 2023.